

# ECONOMIE

economie.union@sonapresse.com

## Énergie : contrat entre le Gabon et la société Orinko SA

GMNN  
Libreville/Gabon

L'ÉTAT gabonais et la société Orinko SA viennent de trouver un accord sur l'électricité, indique un communiqué du Fonds gabonais d'investissements stratégiques (FGIS). Il s'agit d'un contrat bilatéral de fourniture d'électricité à long terme Power Purchase Agreement (PPA), attestant

que la future installation de production d'électricité aura une capacité de 120 MW de puissance installée. Cette quantité d'énergie devrait permettre de renforcer l'offre en électricité dans la province de l'Estuaire, notamment la ville portuaire d'Owendo, pièce maîtresse du dispositif industriel gabonais. La nouvelle centrale pourra entrer en service en 2024 afin de remplacer l'actuelle solution

de location, tout en promettant de meilleurs rendements. Cette phase décisive dans la réalisation du projet d'aménagement de la centrale thermique au gaz naturel IPP Owendo intervient après la convention de concession établie entre les mêmes entités le 21 septembre 2021.

La société Orinko SA est conjointement détenue par le consortium Gabon Power Company (GPC, 40 %) et Wärtsilä Development & Financial Services (WDFS, 60 %).

Pilotée par le ministère de l'Énergie et des Ressources hydrauliques, cette signature traduit l'ambition du gouvernement de doter le



Photo: Innocent MBADOUJA/L'Union

**Un accord pour renforcer la production électrique nationale.**

Gabon d'infrastructures énergétiques responsables, durables et avec un impact social positif concret. C'est dans ce sens que le projet envisage

de créer 300 emplois directs en phase construction, avec une priorité pour le personnel de nationalité gabonaise.

## Transport : les difficultés de déplacements à Libreville en débat à l'UOB



Photo: CNB

**La problématique du transport urbain à Libreville reste entière.**

Hans NDONG MEBALE  
Libreville/Gabon

La problématique liée au transport urbain dans le Grand Libreville et en particulier dans le 1er arrondissement continue de faire débat. À cet effet, la question était à l'ordre d'une séance de travail à l'Université Omar Bongo (UOB). Bien que le gouvernement, à travers la mise en place du Plan d'accélération de la transformation (PAT), s'active à régler la question à l'aide des trois projets en cours dans le 1er arrondissement de Libreville, les difficultés restent perceptibles, notamment les embouteillages sur l'axe aéroport-Okala.

De plus, l'exposant, Fidèle Arcade Eko Aboghe, qui a mis en exergue le fait que les populations de la capitale subissent des difficultés pour leurs déplacements,

devait tenir compte du projet de la zone de contournement de l'aéroport de Libreville à Okala, le projet du pont de gué gué, le projet actuel d'ouverture des voies entre le haut de Gué-Gué et le bas de Gué-Gué, l'ancien projet de la zone de contournement derrière le lycée Paul Indjendjet Gondjout pour sortir devant la base militaire française.

Comme solutions, "nous pensons que pour régler ces problèmes, il faut renforcer le réseau de voies, augmenter le parc automobile des entreprises de transport en commun public pour, non seulement, faire disparaître le transport informel et réduire le renchérissement du coût de transport imposé par les taxis, mais aussi permettre aux habitants de tous les quartiers de l'arrondissement d'accéder à moindre coût", a fait savoir M. Eko Aboghe.

## ZES de Nkok : l'expertise de l'IIMAC proposée aux opérateurs économiques

Hans NDONG MEBALE  
Libreville/Gabon

UNE délégation de l'Institut international de médiation, d'arbitrage et de conciliation (IIMAC) conduite par son président administrateur permanent, Yvette Ngwevilo Rekangalt a eu une séance de travail mardi dernier avec l'administrateur général de l'autorité administrative de la ZES de Nkok, Anne Nkene Biyoò.

En effet, cette rencontre avait pour but de présenter aux opérateurs économiques de la ZES de Nkok, l'Institut international de médiation, d'arbitrage et de conciliation, qui a pour mission d'instaurer une alternative judiciaire portant sur tous les différends d'ordre contractuel ou non relatif à l'investissement, qui met à disposition des clauses, des règlements et des praticiens



Photo: SNN

**La photo de la famille au terme des échanges**

neutres et compétents.

Créé en mars 2020, l'IIMAC présente l'avantage d'instaurer une justice privée rapide et de proximité, moins procédurière, et ce dans le respect de l'État de droit.

Après une présentation générale de l'institution, une phase de questions-réponses, en présence de Me Nkoulou-Ondo, avocat et membre du comité de surveillance, a permis aux

opérateurs de mieux comprendre cette institution de justice alternative pour la résolution d'un litige lorsque celui-ci porte sur des droits dont les parties ont la libre disposition.

De plus, installé à Libreville, avec des points focaux dans plusieurs autres pays, l'IIMAC est un centre international indépendant et impartial, spécialisé dans le règlement rapide et économique des litiges.